

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 957

AMENDEMENT

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 3

Après le mot :

« délivrée »

insérer les mots :

« par écrit ou »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.